

BELLEVILLE SUR LOIRE
LE FLASH

Meilleurs vœux



Janvier 2021

Préambule



Le mot du Maire

Bruno VAN DER PUTTEN



Chères Bellevilloises, Chers Bellevillois,

En ce début de nouvelle année j'espère vous trouver en bonne santé.

Le premier vœu que je formule au nom du conseil municipal est que nous puissions très rapidement nous débarrasser collectivement de la Covid-19.

Pour l'instant, il paraît peu probable de pouvoir nous réunir courant janvier à la salle des fêtes pour la traditionnelle cérémonie des vœux. J'emploierai donc d'autres moyens pour venir vers vous.

Dans l'attente, veuillez recevoir mes meilleurs vœux et vous souhaite une bonne année à vous, à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers.

Avec le Conseil municipal et le Centre Communal d'Action Sociale, nous avons préparé ce début d'année et avons déjà travaillé deux projets :

- La commune va adhérer au dispositif national de « conseiller numérique » qui sera chargé d'aider les Bellevillois à prendre en main un équipement informatique, à naviguer sur Internet, à gérer ses courriers électroniques, à apprendre les bases du traitement de texte et installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone.

- Les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont donné un accord de principe pour lutter contre la précarité énergétique et mettre en œuvre un dispositif à destination des plus démunis.

Enfin, vous allez découvrir dans ce numéro du flash l'application smartphone « illiwap » que nous avons mise en service le 24 décembre dernier.

Prenez soin de vous.



Votre Maire, Bruno VAN DER PUTTEN

Sommaire

P 4-7

Compte rendu conseil municipal
du 16 Décembre 2020

P 8

Compte rendu du CCAS
du 14 Décembre 2020

P 9-13

Conseil Communautaire
Informations

P 14-16

Informations pratiques
Coordonnées et informations de vos services

P 18-19

Actualités
Inauguration jeux école
Application ILLIWAP

P 20-24

Retour sur...
Noël Loupiots / Noël école
Départ Laëticia

P 25

Associations
La passerelle berrichonne

P 26-27

Sorties
Idées sorties

Compte rendu du conseil municipal

16 Décembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno Van der Putten.

En préambule, l'assemblée a observé une minute de silence en mémoire de Pierre RABINEAU qui fut conseiller général du canton de Vailly-sur-Sauldre et maire de Villegenon pendant 43 ans.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020 par 12 voix pour, 3 contre.

Désignation d'un secrétaire.

I - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la vente des propriétés suivantes :

ZE 33 - 1 rue Baudelaire
ZI 243 - chemin des Mardelles
ZE 436 - 38 route de Sancerre

2/ Rectification de la délibération 2020/089 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal concernant l'exercice du droit de préemption

La Préfecture demande de modifier la délibération 2020/089 portant sur la délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire d'exercer les droits de préemption ; Le Maire peut exercer cette délégation, mais ne peut subdéléguer cette compétence dont la commune n'est pas titulaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte une nouvelle délibération en ce sens.

II - PERSONNEL COMMUNAL

1/ Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher

La loi du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique instaure plusieurs dispositions pour les fonctionnaires et les agents en CDI, entre autres la rupture conventionnelle, c'est pourquoi la

collectivité pourrait être amenée à instruire d'éventuels dossiers de chômage pour les agents fonctionnaires de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de conclure une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher afin d'assurer la gestion des dossiers de chômage des agents de la collectivité.

2/ Création de postes

En vue d'une réorganisation du fonctionnement du Pôle Education Enfance Loisirs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité deux augmentations de temps de travail et une création de poste à compter du 1er février 2021 :

2.1) Augmentation d'un temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe de 26.30/35ème à 35 h, l'agent sera responsable et régisseur de 3 régies de recettes : restaurant scolaire - accueil péri-scolaire - Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi

2.2) Augmentation d'un temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation de 23.35/35ème à 33.30/35ème, l'agent sera référent des transports scolaires minibus des écarts et Regroupement Pédagogique Intercommunal, et interviendra sur l'accueil de loisirs du mercredi et la pause méridienne au restaurant scolaire,

2.3) Création d'un poste à temps complet ayant pour mission l'animation péri-scolaire, y compris l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi.

3/ Conventions

3.1) avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cher

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer 4 conventions avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cher, relatives aux modalités d'intervention des agents sapeurs-pompiers volontaires de la collectivité, pendant leur temps de travail.

3.2) avec les maitres-nageurs sauveteurs

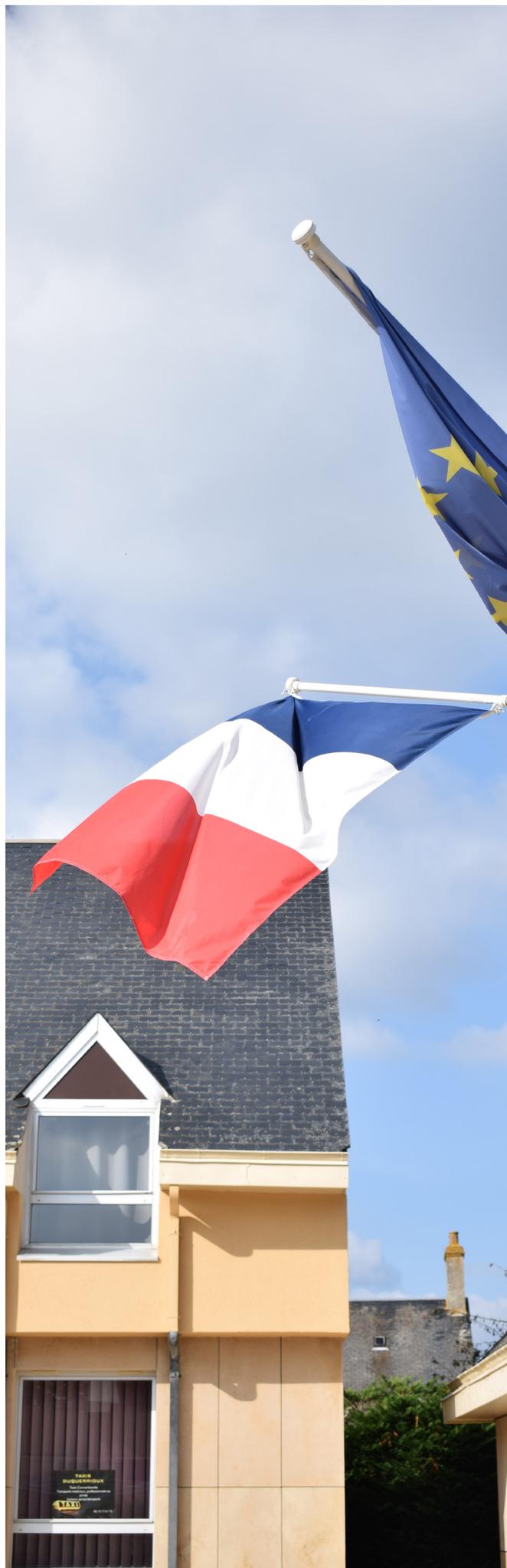
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention à titre onéreux portant sur les conditions d'utilisation des bassins du centre aquatique par les maitres-nageurs, dans le cadre des cours de natation et des animations aquatiques dispensées en dehors de leur temps de travail, à titre privé et de manière accessoire.

4/ Autorisation de rembourser une avance de carburant à un agent suite à son déplacement pour formation à Dijon.

III - FINANCES COMMUNALES

1/ Budget principal / budget annexe assainissement / régie d'exploitation du centre aquatique Délibération relative à l'autorisation d'engager et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, dans l'attente du vote du budget 2021, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur les budgets précédents, aux chapitres suivants :



1.1) BUDGET PRINCIPAL

Chapitre/article	Libellé	Montant 2020	25%	Montant 25 %
20	Immobilisations incorporelles	80 188,43 €		20047,11 €
204	Subventions d'équipement versées	45 502,89 €		11375,72 €
21	Immobilisations corporelles	2 517 560,02 €		629390,01 €
23	Immobilisations en cours	155 726,96 €		38 931,74 €

1.2) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Chapitre/article	Libellé	Montant 2020	25%	Montant 25 %
23	Immobilisations en cours	2 456 719,37 €		614 179,84 €

1.3) BUDGET REGIE D'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE

Chapitre/article	Libellé	Montant 2020	25%	Montant 25 %
21	Immobilisations corporelles	88 720.00 €		22 180.00 €
23	Immobilisations en cours	1 396 987.00 €		349 246.75 €

2/ Décisions budgétaires modificatives

2.1) Concernant le budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte une décision budgétaire modificative afin de procéder au remboursement d'une taxe d'aménagement de 180.82 € suite à l'annulation d'une demande de permis de construire.

020 - dépenses imprévues : - 180.82 €

10226 - taxe d'aménagement : + 180.82 €

2.2) Concernant le budget régie centre aquatique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte une décision budgétaire modificative dans le cadre du marché de travaux à la piscine avec la société Aquatech.

-Recettes/Investissements

Chapitre 041 compte 238 +3 144,45

-Dépenses/Investissements

Chapitre 041 compte 2313 +3 144,45

3/ Budget annexe du lotissement Robert Foucher

Les travaux de voirie étant terminés, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la dissolution du budget annexe du lotissement Robert Foucher après édition des derniers comptes administratifs et de gestion correspondants.

4/ Indemnité de gardiennage des églises communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année 2020 l'indemnité de 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

IV - CONVENTIONS

Approbation à l'unanimité des projets de conventions présentés ci-dessous et autorisation de signature au Maire :

Convention pluri-annuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association « Académie de musique et d'Arts,

Convention de mise à disposition par la collectivité des bassins du centre aquatique au club de natation de Belleville et à l'association Loisirs Aquatiques Bellevillois : vu le contexte particulier actuel lié au COVID, pas de participation financière demandée pour l'année 2020,

Convention de prestations pour la gestion des populations félines, portant sur un partenariat avec le cabinet vétérinaire de Bonny/Loire pour identification et stérilisation des chats sans propriétaire, errants sur la commune.

V - AGRICULTURE - EPANDAGE DES BOUES

Avis favorable pour le financement d'une mission d'expertise et de suivi des épandages des boues portant sur le contexte COVID proposé par la Chambre d'Agriculture du Cher.

VI - MOTION

Le Conseil Municipal répond favorablement à une proposition du Président de l'association des Maires du Cher en adoptant à l'unanimité une motion au sujet de la situation préoccupante du centre hospitalier de Bourges face à la crise sanitaire et à la situation du service des urgences.

VII - INFORMATIONS

L'assemblée est informée :

- de divers remerciements d'associations, et de l'ARAUCO qui n'a pas donné suite à la proposition de la commune d'exonération de loyers, le centre de dialyse n'ayant pas été impacté par la crise sanitaire d'une part, et d'autre part l'ARAUCO souhaitant rester solidaire en honorant ses loyers normalement,

- du report en 2022 du comice agricole de Léré prévu cette année,

- du dépôt de candidature de la commune au dispositif intitulé « conseillers numériques France Services », dispositif financé par l'Etat, **qui permettra d'accompagner les administrés à l'initiation et au perfectionnement à l'usage du numérique,**

- d'une aide exceptionnelle et temporaire aux commerçants et artisans soumis à fermeture administrative, mise en place par la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire ; les entreprises qui ont été identifiées sur la commune ont reçu un dossier à compléter, l'aide sera versée sous forme de subvention avec une base forfaitaire de 1 000 €, un complément pourra être versé en fonction du montant des charges mensuelles,

Concernant les affaires scolaires et péri-scolaire :

- Carole Begue transmet les remerciements d'Hélène Parat aux agents d'animation pour la bonne ambiance et la satisfaction des enfants « des Loupiots » à l'occasion de la distribution des cadeaux et du goûter de Noël le 02 décembre ainsi que pour l'arbre de Noël de l'école suivi d'un repas le 14 décembre,

- une mini inauguration des jeux de l'école maternelle a eu lieu le 07 décembre,

- de l'avancement du dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal suivi par Mesdames Desplanches et Bozon, conseillères municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de séance à 21h 15.

Conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le samedi 16 Janvier 2021 à 10h00 à la salle des fêtes.

Compte rendu de réunion du Centre Communal d'Action Sociale

14 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente,
Le Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la salle Louis Guillot, sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN

Étaient présents : Mesdames, DAGUENEAU, BRUNOT, GOSSET, LEVEQUE,
VAN DER PUTTEN, EVEN, POULAIN, DOISNE,

Messieurs MAURO, COYEAUD,

Absents excusés : Mesdames PARAT et BEGUE

Date de convocation : 03 décembre 2020

Mme PARAT a donné pouvoir à Mme VAN DER PUTTEN et Mme BEGUE a donné pouvoir
à Mme BRUNOT

L'assemblée décide :

- D'accorder une aide à l'énergie à un administré de la commune, demande relayée par un rapport de la Maison Départementale d'Action Sociale.
- De refuser une demande d'aide financière pour l'achat d'un ordinateur.

L'assemblée donne un accord de principe :

- Sur la mise en place d'un dispositif d'aide pour lutter contre la précarité énergétique qui sera débattue lors d'une prochaine réunion.

Questions et Infos diverses

- Le plan de financement pour la prise en charge de différents travaux d'une habitation insalubre d'un habitant de Belleville est validé. (pour mémoire le CCAS a accordé une aide de 2000 € pour un reste à charge de 13 574,40 €)
- Élaboration des colis des aînés le mardi 15 décembre pour une distribution les mercredi 16 et jeudi 17 décembre par les membres.
- Réception de l'huile de noix suite à l'unique soirée « calons » du mois de mars dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure trente minutes.

Compte rendu du conseil communautaire

08 Décembre 2020 au centre socio-culturel de Saint-Satur

I- INSTITUTIONS

I-1) Vote du règlement intérieur du conseil communautaire

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le règlement intérieur après la modification suivante : « sauf avis contraire, les convocations sont envoyées par mail ».

I-2) Modification de l'intérêt communautaire de l'aménagement de l'espace : restitution de l'aire d'accueil située à Subligny

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la rétrocession de l'aire d'accueil à la commune de Subligny pour l'euro symbolique.

II- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

II-1) Aide aux charges pour les commerces soumis à fermeture administrative

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le règlement déterminant les modalités de l'aide aux commerces.

II-2) Aides TPE suite au comité Initiative Cher du 26 novembre 2020 :

- Aide TPE pour l'épicerie située à Jars

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'octroi d'une aide d'un montant de 2 250 €.

- Aide TPE pour la création d'un atelier de fabrication de savons à Saint-Satur

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'octroi d'une aide d'un montant de 5 000 €.

- Aide TPE pour la reprise d'un salon de coiffure à Sancerre

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'octroi d'une aide de 2 250 €.

- Aide TPE pour l'épicerie située à Sancerre

Le conseil communautaire décide de suivre l'avis défavorable du comité et n'octroie pas l'aide sollicitée d'un montant de 5 000 € avec 1 abstention (Mme COQUERY).

III- FINANCES

III-1) Décision modificative n°1

Il est proposé la décision modificative suivante relative aux amortissements :

-Section	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	022- Dépenses imprévues	+6 €	
Fonctionnement	6811-Dotations aux amortissements	-6€	

- Et la décision modificative suivante pour la réalisation de l'étude sur les boucles saisonnières :

-Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	2031- Frais d'études	+ 25 000 €	
Investissement	1321-Subvention d'investissement de l'Etat		+ 20 000€
Investissement	021- virement de la section de fonctionnement		+ 5000 €
Fonctionnement	023- Virement de la section d'investissement	+ 5000 €	
Fonctionnement	022- dépenses imprévues	-5000 €	

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les décisions modificatives.

III-2) Autorisation de paiement des dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur le budget de l'année précédente

Chapitre/article	Libellé	Montant 2020	25%	Montant 25 %
20	Immobilisations incorporelles	342 286,60 €	25%	85 571,65 €
202	Frais réalisation document urbanisme	279 860,00 €	25%	69 965 €
2031	Frais étude	62 426,60 €	25%	15 606,65 €
204	Subventions équipement versées	3 274 490 €	25%	818 747,50 €
2041412	Communes du groupement	6 750 €		1 687,50 €
2041582	Autres groupements	2 960 000,00 €		740 000 €
20421	Subventions versées personnes droit privé	308 240 €	25%	77 060 €
21	Immobilisations corporelles	129 757,69 €	25%	32 439,42 €
21318	Autres bâtiments publics	23 913,73 €		5 978,43 €
2158	Autres installations	45 000 €		11 250 €
2182	Matériel de transport	25 843,96 €		6 460,99 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000 €	25%	2 500 €
2184	Mobilier	5 000,00 €	25%	1 250 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €	25%	2 500 €
23	Immobilisation en cours	25 000,00 €	25%	6 250 €
2313	Installation matériel et outillage	25 0000 €	25%	6 250 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

III-3) Autorisation pour des versements d'acompte de subventions aux crèches, au CIAS et à l'Office de Tourisme du Grand Sancerrois pour l'année 2021

Structures	Montants 2020	Montants 2020 dans la limite de 40%
Berry Bambelle	56 000€	22 400 €
Troypoms	60 000€	24 000 €
Jeux et Merveilles	90 000€	36 000€
Maison des Jeunes	40 000€	16 000€
CIAS	70 000€	28 000€
Office de Tourisme du Grand Sancerrois	350 000€	140 000 €
Am Stram Ram	16 221 €	6 488 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

III-4) Modification du RIFSEEP

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification de la délibération d'instauration du RIFSEEP en y intégrant le grade d'animateur.

Catégorie Statutaire	Cadre d'emplois / Groupes	Emplois- Fonctions	Montants annuels par groupe et par personne		
			IFSE Mini (facultatif) Inscrire 0 € si pas de mini	IFSE Maxi	Plafonds indicatifs réglementaires
A remplir après définition des groupes de fonctions propres à l'organigramme de la collectivité / établissement					
B	Animateur Groupe	Coordinateur action sociale	0	10 000 €	17 480 €

Catégorie Statutaire	Cadre d'emplois / Groupes	Emplois- Fonctions	Montants annuels par groupe et par personne		
			CIA Mini (facultatif) Inscrire 0€ si pas de mini	CIA Maxi	Plafonds indicatifs réglementaires
A remplir après définition des groupes de fonctions propres à l'organigramme de la collectivité / établissement					
B	Animateur Groupe 1	Coordinateur action sociale	0	900 €	2380 €

III-5) DETR pour la MSAP et modification pour le dossier de la Balance avec sollicitation du DSIL

Le conseil communautaire approuve le plan de financement ci-dessous pour la réhabilitation et la rénovation du site de la balance (gîte et camping :

- De la préfecture, avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du

DSIL à hauteur de 50% pour un montant de 453 370 €

- De la région par le biais du Pays Sancerre Sologne pour Contrat Régional de Solidarité Territoriale Fiche 35 à hauteur de 102 220 € et fiche 14 à hauteur de 50 000 €
- De la région, avec le CAP hébergement pour un montant de 20 000€
- Du Département avec le contrat de territoire à hauteur de 110 250 €

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de déposer un dossier de subventionnement au titre de la DETR pour compléter le cas échéant l'attribution de l'appel à projet pour la maison de service au public itinérante.

IV- ACTION SOCIALE

IV-1) Création de postes pour les accueils de loisirs pour l'été 2021

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création des postes suivants :

Accueils	Fonction	Grades	Nbre
Sancerre/Saint-Satur	Animateur	Adjoint d'animation Territorial 1er échelon Vacataire	22
Sancerre/Saint-Satur	Agent d'entretien des locaux et restauration	Adjoint technique territorial 1er échelon-15/35ème	1
Vailly-sur-Sauldre	Animateur	Adjoint d'animation Territorial 1er échelon Vacataire	5
Accueil adolescents	Animateur	Adjoint d'animation Territorial 1er échelon Vacataire	3

V- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

V-1) Avis sur le portage de projets par l'EPFLi pour les communes de Gardafort, Savigny et Sancerre

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le portage

Les communes de Savigny, Gardafort et Sancerre sollicitent donc le conseil communautaire pour accorder le portage par l'EPF des projets suivants :

Communes	Projets
Savigny en Sancerre	Acquisition d'un îlot de maisons vacantes ou insalubres, Rue de la Mairie, Petite Rue et Rue du Pays Fort, cadastrées AB48, AB49, AB50, AB51, AB58, AB411, AB412 et AB413 en vue de revitaliser le bourg
Savigny en Sancerre	Acquisition d'un bâtiment vacant, Rue de l'église, cadastré AB41, AB304 et AB339, en vue de l'agrandissement de la boulangerie
Savigny en Sancerre	Acquisition d'une parcelle, Impasse des Marronniers, cadastrée AB230, en vue d'effectuer un parking
Gardafort	Acquisition d'une maison d'habitation abandonnée, Route de Sancerre, cadastrée ZC67, ZC68, ZC129 et ZB155, en vue de la réhabiliter
Gardafort	Acquisition d'un terrain en friche, Grande Rue, cadastrées ZB114, ZB115, en vue de la création de lots à bâtir
Gardafort	Acquisition d'une maison d'habitation abandonnées et de son jardin attenant, Grande Rue, cadastrées ZC94, ZC95, ZC96, en vue d'une réhabilitation
Sancerre	Acquisition de l'ancienne boulangerie au 307 rue Saint-André, cadastrée AH410, AH411 et AH412, en vue d'une réalisation d'un espace vert ou de places de stationnement.
Sancerre	Acquisition d'une maison en situation de péril, au 617 rue des Trois Piliers, cadastrée AH254, en vue d'assurer la sécurité de l'espace public.

QUESTIONS DIVERSES

Comité de bassin entre 2 rives :

Une 1ère réunion aura lieu le 15 décembre prochain.

Logements Foyers :

Une nouvelle directrice a été recrutée.

Le département, France Loire, la Mutualité Française et la Communauté de communes travaillent sur le projet de restauration des bâtiments ou du changement de site.

Clinique de Cosne :

M. Bruno ROSSETTI, expert délégué a été missionné par l'Etat et viendra sur place avant les fêtes.

ZRR et médecins :

Suite à la motion, le directeur de l'ARS est disposé à discuter salariat de médecins.

Un dispositif régional peut être néanmoins plus accessible. Léré est concerné.

ZORCOMIR - Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural :

Un nouveau dispositif est mis en place et consiste en l'exonération de charges pour les commerces.

Rénovation énergétique :

L'étude pour le diagnostic énergétique des bâtiments pourrait être financé.

SIRVAA et SYRSA :

Point sur les participations pour 2021.

Informations pratiques

Mairie de Belleville sur Loire

Horaires :

Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00

et de 13h30 à 17h30

Samedi de 9h00 à 12h00

Place Prudent Chollet

Tél : 02 48 78 20 50

Fax : 02 48 78 20 55

www.bellevillesurloire.fr

mairie@bellevillesurloire.fr



Cabinet d'infirmières libérales

Permanences les mardis et les vendredis de 7 h 45 à 8 h 15.

2 place Jean Moulin

18240 BELLEVILLE SUR LOIRE

Vous pouvez joindre le cabinet principal au 02.48.72.50.29

Médecins de garde

Pour connaître l'identité du médecin de garde durant les week-ends et jours fériés, **il vous faut composer le 15 (centre des médecins de garde)**. On jugera alors si votre appel nécessite une intervention urgente, dans le cas contraire vous reprendrez contact avec votre médecin traitant dès que possible.

Services Sociaux

Maison des Solidarités

Rue Saint Martin

18300 Sancerre

Tél : 02 18 87 28 40

Fax : 02 48 54 40 70

Reçoivent sur rendez-vous à la salle Louis Guillot, place de l'église à Belleville sur Loire pour :

Protection Maternelle et Infantile

Suivi médical des enfants de 0 à 6 ans.

Le 3ème lundi du mois

Référent Insertion emploi

Suivi au public bénéficiant du RSA.

Travaille en collaboration avec l'assistante sociale.

Assistante Sociale

Les jeudis matin ou vendredis matin.

Pôle Emploi services

Place Prudent Chollet.
emploi@bellevillesurloire.fr
02 48 72 58 65

Horaires :

Mardi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Mardi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Sur rendez-vous, une seule personne sera accueillie dans l'enceinte du relais emploi.

Nous vous garantissons :

- Un accompagnement de qualité
- Une prise en charge adaptée
- Une disponibilité et écoute
- Un suivi personnalisé
- Une aide pour vos CV et lettres de motivations
- Une mise en ligne de vos CV
- Une aide pour d'autres dossiers
- Le Point Emploi Services est en lien avec Pôle Emploi d'Aubigny

Agence Postale de Belleville sur Loire

Place Prudent Chollet
02 48 72 60 00

Horaires :

Lundi-mardi : 9h00 - 12h30 / 14h30 - 17h30

Mercredi : 9h30 - 12h30 / 14h30 - 17h00

Jeudi : 9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h30

**Vendredi semaine paire :
9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h00**

**Vendredi semaine impaire :
9h15 - 12h30**

Samedi : 9h30 - 12h00

Une seule personne sera accueillie dans l'enceinte de l'APC.

Dans l'agence postale, le port du masque est obligatoire.

Merci de votre compréhension.

Vous pouvez consulter notre page Facebook Point Emploi services Belleville

Venez découvrir cette page. Elle vous permettra de voir les actualisations en partenariat avec Pôle emploi. Celle-ci vous informe sur les forums de recrutements, les différentes formations à venir avec différents organismes.

Nos objectifs :

Vous orienter pour les offres d'emplois disponibles sur Pôle Emploi

Orienter votre situation

Vous proposer des formations

Vous faire découvrir comment votre espace personnel de demandeur d'emploi fonctionne

Vous pouvez également postuler via les offres publiées sur cette page.

Si vous êtes intéressés le Point Emploi services de Belleville vous accueillera pour vous aider dans différentes démarches. N'hésitez pas à venir et à partager la page.



Déchets verts Belleville

Les déchets verts sont fermés depuis le 21 décembre. Réouverture au printemps 2021.

Déchèterie Assigny

Horaires d'hiver :
Lundi, mercredi, samedi : 08-12h / 14h00-17h00

Port du masque fortement conseillé.

Réglementation des bruits de voisinage

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- **Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Possibilité de consulter l'arrêté dans son intégralité en mairie et sur le site internet.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : des aides financières aux TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Une deuxième Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat a débuté le 1er avril 2019 pour 5 ans sur les communes du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne. Le dispositif est soutenu par plusieurs acteurs : l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), le Conseil Régional, le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne et les communes signataires.

Par ce programme, des aides financières peuvent être attribuées sous conditions de ressources, aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement : isolation murs et toiture, changement de portes et fenêtres, chauffage...

Le service en ligne de l'Anah www.monprojet.anah.gouv.fr permet de vérifier que le niveau de revenu est éligible à l'attribution d'une aide.

Pour connaître les conditions de recevabilité de votre projet de travaux d'amélioration, vous trouverez les informations nécessaires au lien suivant :

<http://www.pays-sancerre-sologne.com/page-Operation-Programmee-de-lAmelioration-de-lHabitat-98.html>

CONTACT :

Emmanuelle HELIARD au 02.48.73.99.01 ou par mail opah@pays-sancerre-sologne.com



Actualités

ILLIWAP

Nouvel outil d'information à votre service, l'application pour smartphone dont nous parlions dans le flash du mois de septembre est en service. Elle s'appelle **ILLIWAP** et en voici ci-dessous le descriptif. Faites en bon usage et n'hésitez pas à partager.

illiwap / côté citoyens



Recevoir l'actualité
et les alertes de sa
commune et de ses
centres d'intérêts en
temps réel.

illiwap UNE APPLICATION UTILE AU QUOTIDIEN DES ADMINISTRÉS

GRATUITE ET ILLIMITÉE

Accessible rapidement depuis une connexion internet, illiwap est disponible 24/24 et 7/7 et téléchargeable sur les smartphones Apple et Android via les bibliothèques de téléchargement.

SANS INSCRIPTION

SANS PUBLICITÉ

RESPECTUEUSE DE LA VIE PRIVÉE

Aucune collecte de données (pas de nom, pas de numéro de téléphone, pas d'email) n'est réalisée.

ÉCONOME

L'application est rapide au téléchargement et occupe très peu d'espace sur le smartphone.



Actualités

INAUGURATION DES JEUX À L'ÉCOLE

Après de longs mois d'attente et beaucoup d'impatience durant le montage, les élèves de l'école maternelle ont eu la joie et la surprise de découvrir leur nouveau parc de jeux. Celui-ci est constitué d'un bac à sable, d'une structure d'escalade, de deux jeux à bascule et d'un van équipé d'un toboggan.

L'ouverture des jeux fut déclarée le 07 décembre par Mme Parat Héléna, adjointe au maire, chargée des affaires scolaires.



Retour sur...

NOËL AUX LOUPIOTS

Nous nous sommes organisés pour que les enfants puissent tout au long de ce mois de décembre profiter des réjouissances de Noël, certes nous n'avons pas pu organiser de spectacle. Mais le mercredi 02 décembre, la magie de Noël était au rendez-vous. Après une petite visite au traîneau du père Noël, les loupiots ont fêté Noël autour d'un goûter préparé par l'équipe du restaurant scolaire.







Retour sur...

DÉPART DE LAETITIA DU SERVICE JEUNESSE

Après 17 années passées auprès des enfants, Laëtitia a décidé de nous quitter et de se consacrer à sa famille. Les élus et ses collègues ont salué son engagement durant toutes ces années. Nous lui souhaitons une bonne continuation !



Associations

EPICERIE SOCIALE « LA PASSERELLE BERRICHONNE »

Créée en 2012, l'épicerie a été construite grâce à la communauté de communes de l'époque. La gestion en est assurée par l'Association « Passerelle Berrichonne » composée de 12 bénévoles. Les bénéficiaires doivent répondre à des critères de revenus établis par la maison des solidarités de Sancerre et résider à Bannay, Belleville, Boulleret, Lere, St gemme, Santranges, Savigny, Sury près Léré.

Ils peuvent également être adressés par les Centres Communaux d'Action Sociale pour des colis d'urgence. Les aides apportées au fonctionnement de l'épicerie sont soit financières (subventions communauté de commune, EDF, dons) soit des produits venant de la Banque alimentaire du Cher, soit ramassés auprès des supermarchés à Bonny, Belleville, soit collectés lors de la Collecte Nationale fin novembre, soit achetés par l'association.

La distribution a lieu toutes les 2 semaines. Les bénéficiaires paient environ de 10% du prix normal du produit en surface de vente. Chaque famille passe toutes les quatre semaines. Ils choisissent eux même leurs produits, rien ne leur est imposé mais ils bénéficient de conseils, parfois de recettes.

Les produits pour les enfants de moins de 3 ans sont pour l'instant entièrement gratuits car l'association a remporté en 2019 le trophée des associations de la fondation EDF soit un prix de 5000€.

La quantité de produits délivrés en 2019 est de 25,6 tonnes soit 3 fois plus qu'en 2018. En 2020, l'association a reçu 85 familles équivalent à 214 personnes. Depuis le début de l'année, nous avons déjà distribué 19 tonnes de marchandises.

Daniel CHARLOT
Président de la Passerelle Berrichonne



Sorties

La Maison de Loire du Cher

La Maison de Loire du Cher
vous présente ses meilleurs vœux



UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE VOUS ATTEND
POUR LES 30 ANS DE L'ASSOCIATION

Eric Sansault - ANEPE Caudalis

MAISON de LOIRE du CHER

ATELIERS
"YA PAS D'LEZARD"



SAMEDI 23 JANVIER & SAMEDI 20 FÉVRIER 2021
DE 14H30 À 17H

CRÉATION EN PAPIER RECYCLÉ

POUR ADULTES ET ENFANTS DE PLUS DE 12 ANS

INFOS ET RÉSERVATION AU 02.48.72.57.32 OU À CONTACT@MAISONDELOIRE18.FR
MAISONDELOIRE18.FR IPNS

L'eau, les zones humides et la vie.
Inséparables



MAISON de LOIRE du CHER **Chantier participatif**
valorisation d'une mare en faveur de la biodiversité

Mardi 2 février de 14h à 17h **GRATUIT**








Journée mondiale des zones humides
2 février 2021
Les zones humides et l'eau

Rejoignez-nous, visitez www.zones-humides.org #JMDZ2021 #ZonesHumides2021

MAISON de LOIRE du CHER

ATELIER

INITIATION À LA SAVONNERIE



SAMEDI 6 FÉVRIER 2021
DE 14H30 À 17H
8€/PERS

EN PARTENARIAT AVEC LA FÉE SAVON

INFOS ET RÉSERVATION AU 02.48.72.57.32 OU À CONTACT@MAISONDELOIRE18.FR

Renseignements auprès de la Maison de Loire
Route de la Loire 18240 Belleville sur Loire
02 48 72 57 32
maisonde Loire18.fr

